

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00352
Numéro SIREN : 821 518 180
Nom ou dénomination : RECHERCHE DEVELOPPEMENT PROCESS INDUSTRIEL

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2022 sous le numéro de dépôt 3003

RECHERCHE DEVELOPPEMENT PROCESS INDUSTRIEL
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €
Siège social : 14 Zone Industrielle des Bouquières
25400 EXINCOURT
821 518 180 RCS BELFORT

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION
DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Le 30 septembre 2022 à 15H00, le Comité de Direction s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président.

- Démission d'un Directeur Général ;
- Pouvoir pour les formalités.

Sont présents :

- Pour 2MCP : M. PETIT P président de la société
- Pour ASM DIMATEC : Mr Gloriod C, gérant de la société
- Pour ANCI et RDPI : M. MALESEVIC S, président des sociétés

Les quatre membres en fonction étant présents, le Comité peut valablement délibérer en application des dispositions de l'article 20 des statuts.

Le Comité est présidé par Monsieur Slobodan MALESEVIC., Président.

Le Président rappelle que le Comité de direction est appelé à délibérer sur les questions suivantes :

- Démission d'un Directeur Général;
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, le Président expose au Comité le sujet de la démission du Directeur Général.

Toutes réponses sont apportées aux questions posées.

Puis, plus personne de demandant la parole, Le Comité prend à l'unanimité les décisions suivantes.

SM

PF

CG

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

1. Le Comité de Direction, après avoir entendu le Président dans ses explications et, conformément aux dispositions statutaires de la société, prend acte de la démission de Monsieur Jérôme ROUSSEL de son mandat de Directeur Général de la société RECHERCHE DEVELOPPEMENT PROCESS INDUSTRIEL,

Le Comité de Direction décide par ailleurs, de réduire la durée de son préavis de sorte que sa démission prend effet à partir du 30/09/2022.

2. Le comité de Direction décide de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Jérôme ROUSSEL en qualité de Directeur Général

POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

Le Comité de Direction confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal en vue d'exécuter les formalités prescrites par la loi et les règlements en conséquence de la décision qui précède.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Comité de Direction.

A Exincourt le 30 septembre 2022,

Signatures :

Mr. Malesevic S,

Mr Gloriod C,

Mr Petit P,



